



ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'assurance, GAN ASSURANCES, dont le Siège Social est situé au 8-10, Rue d'Astorg – 75383 PARIS CEDEX 8, atteste que :

Nom ou Raison Sociale : CCS

Adresse ou Siège Social : 10 RUE DE LA REPUBLIQUE 13001 MARSEILLE 01

est titulaire d'un contrat d'assurance n° 26552558 0001 (ex.211.250.732), à effet du 01/06/2021, par l'intermédiaire de L'AGENCE SAINT MAXIMIN – code A08459 – n° ORIAS 24008196 - 17007010, garantissant sa Responsabilité Civile dans le cadre de ses activités qui consistent en :

- ü Activité principale : Prestations de relevés de compteur d'eau pour le compte de tiers.
- ü Activité secondaire : Pose de compteurs d'eau sans autres prestations ou travaux tels que VRD, Maçonnerie, plomberie.

NATURE, MONTANTS DES GARANTIES ET FRANCHISES (montants non indexés)

I – RESPONSABILITÉ CIVILE EN COURS D'EXPLOITATION OU D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

DOMMAGES CORPORELS, MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS CONSÉCUTIFS : 16 000 000 € PAR SINISTRE TOUS DOMMAGES CONFONDUS

Dont

F Faute inexcusable : 3 000 000 € par année d'assurance, quel que soit le nombre de sinistres.

F Dommages matériels et immatériels : 2 000 000 € par sinistre

Franchises applicables par sinistre sur tout dommage autre que corporel :

1 500 € pour les dommages d'incendie ou d'explosion,

750 € pour les autres dommages matériels et immatériels consécutifs,

Dont

ō Dommages causés aux biens mobiliers confiés à l'Assuré :

- Hors de l'enceinte de l'entreprise de l'Assuré ou de ses sous-traitants :
200 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres.
Franchise par sinistre : 750 €

- Dans l'enceinte de l'entreprise de l'Assuré ou de ses sous-traitants :
NON GARANTI

ō Prêts occasionnels d'outillage : 40 000 € par sinistre avec un maximum de 80 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres.

Franchise par sinistre : 500 €

F R.C. vol commis par les préposés : 40 000 € par sinistre

Franchise par sinistre : 200 €

F Atteintes à l'environnement accidentelles

- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis : 1 600 000 € par année d'assurance, tous dommages confondus, quel que soit le nombre de sinistres

Dont

- Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis : 500 000 € par année d'assurance, quel que soit le nombre de sinistres.

Franchise par sinistre : 1 500 €

- Frais engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir des dommages garanties : 35 000 € par année d'assurance, quel que soit le nombre de sinistres

II – RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS MISE EN CIRCULATION DES PRODUITS OU APRÈS ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

DOMMAGES CORPORELS, MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS CONSÉCUTIFS TOUS DOMMAGES CONFONDUS: 5 000 000 € PAR ANNÉE D'ASSURANCE, QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE SINISTRES

Dont

F Dommages matériels et immatériels : 2 000 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres.

Franchise par sinistre : 750 €

Dont

⊖ Frais de dépose et repose : 40 000 € par année d'assurance, quel que soit le nombre de sinistres.

Franchise par sinistre : 300 €

⊖ Frais de retrait de produits : NON GARANTI

III – GARANTIE COMMUNE AUX I ET II

F Autres dommages immatériels : 150 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres pour l'ensemble des Risques I et II ci-dessus, et par imputation sur le montant assuré au Chapitre I « Dommages matériels et immatériels » pour les dommages immatériels en cours d'exploitation ou de travaux et sur le montant assuré au Chapitre II « Dommages matériels et immatériels » pour les dommages immatériels après mise en circulation des produits ou après achèvement des travaux.

Franchise par sinistre : 2 500 €

La présente attestation est valable du 01/06/2025 au 31/05/2026 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à SAINT MAXIMIN, le 18 Juin 2025

Pour la Compagnie, l'agent général

 **BLONDEL PHILIPPE**
18 boulevard Jean Jaurès
83470 St Maximin La Ste Baume
Orias 17007010
Tel : 04.94.78.01.73